PRÉFÈTE
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

Service de coordination
des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement
et de l'utilité publique

Amiens, le 18 DEC. 2020

Installations classées pour la protection de l'environnement

La préfète de la Somme donne acte à la société VEOLIA Propreté Nord Normandie, dont le siège social est situé route de Sains 80 440 BOVES, de sa déclaration du 5 novembre 2020 en application de l'article R. 513-1 du code de l'environnement, en vue d'obtenir le bénéfice de l'antériorité pour son établissement situé sur le territoire de la commune d'EPPEVILLE, zone industrielle, parcelle cadastrée section AH n°4.
Les rubriques pour lesquelles des modifications de la nomenclature des installations classées sont intervenues sont les suivantes :

Rubrique	Régime	Libellé de la rubrique
2714-1	Enregistrement	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant Supérieur ou égal à 1 000 m³.
2716-1	Enregistrement	Transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant Supérieur ou égal à 1 000 m³.

Pour la préfète, et par délégation,
La secrétaire générale

Myriam GARCIA

Copie à
Monsieur le maire d'Eppeville
Monsieur le sous-préfet de Péronne
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts de France

51, Rue de la République
80 020 AMIENS Cedex 9
Tél : 03 22 97 80 80
Mél : pref-environnement@somme.gouv.fr